

# Les Professions de soins

ACCESSIBLE PAR LA VAE

## Auxiliaire de Puériculture

### Exercice

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'auxiliaire de puériculture participe, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, ou, le cas échéant, sous la responsabilité d'autres professionnels du secteur de la santé ainsi que du secteur éducatif ou du secteur social, à la prise en charge individuelle ou en groupe, jusqu'à l'adolescence, de l'enfant bien portant, malade ou handicapé, répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'il assure, les soins spécialisés auxquels il participe et les activités d'éveil qu'il organise.

### Formation

Accès à la formation : il est soumis à la réussite à un concours d'entrée. Celui-ci est ouvert aux candidats âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée.

Les épreuves de sélection comprennent :

- une épreuve écrite d'admissibilité
- une épreuve orale d'admission : entretien avec le jury

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Certains diplômes peuvent dispenser de l'épreuve écrite d'admissibilité (art 7 – arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture).

La formation, d'une durée de un an comporte 1435 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage. Elle peut, à l'initiative de l'institut être suivie de façon discontinue sur une période n'excédant pas 2 ans.

L'enseignement en institut comprend huit modules dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

L'enseignement en stage est réalisé en milieu professionnel et comprend six stages.

Des dispenses pour certains modules peuvent être accordées selon les diplômes précédemment acquis (art 18-19-20 de l'arrêté du 16 janvier 2006 et l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture).

Textes de référence :

- ➔ Arrêté du 21/05/2014 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- ➔ Arrêté du 16/01/2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- ➔ Décret N° 94-626 du 22 juillet 1994, modifié relatif à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture.
- ➔ Décret N° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

# Centres de formation

## 05 - HAUTES ALPES

Centre de formation d'Auxiliaires de puériculture du Centre de Rééducation Professionnelle CHANTOISEAU

118, Route de Grenoble  
05107 BRIANCON CEDEX  
Téléphone : 04.92.25.31.31

<http://www.fondationseltzer.fr/formation/le-crp>

## 06 – ALPES-MARITIMES

Institut de Formation Petite Enfance de la Fondation LENVAL

Avenue Simone Veil - Nice la Plaine - Bat E1/E2  
06200 NICE  
Téléphone : 04.92.29.38.38

<http://www.lenval.org/institut-de-formation-petite-enfance>

## 13 - BOUCHES DU RHONE

Centre de formation d'auxiliaires de puériculture de la Blancarde

59, rue Peyssonnel – CS 80402  
13331 MARSEILLE CEDEX 03  
Téléphone : 04.91.34.20.48

<http://www.ifsilablancarde.com>

GRETA MARSEILLE LITTORAL  
Lycée des métiers La Viste

30, Traverse Bonnet  
13015 MARSEILLE  
Téléphone : 04.91.65.91.23

<http://www.lyceelaviste.fr>

Centre de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre Hospitalier Edmond GARCIN

35 avenue des Soeurs Gastine  
B.P. 61360  
13677 AUBAGNE CEDEX  
Téléphone : 04.42.84.71.55

<http://www.ch-aubagne.fr>

Institut Régional de Formation Spécialisée en Santé

École d'Auxiliaire de Puériculture Houphouët Boigny

416, Chemin de la Madrague ville  
13314 Marseille Cedex 15  
Téléphone : 04.91.96.67.18.

<http://www.ifsilablancarde.com>

IRFSS PACA CORSE

IFSI Saint Joseph – Croix Rouge Française

208 Boulevard Chave  
13005 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.47.28.02

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr>

Centre de formation d'Auxiliaires de puériculture de la Croix Rouge Française

32, Cours des Arts et Métiers  
13100 AIX EN PROVENCE

Téléphone : 04.42.16.05.16

<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr>

## 83 - VAR

Centre de formation d'Auxiliaires de puériculture de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé

32 avenue Becquerel  
ZI Toulon Est – B.P. 074  
83079 TOULON Cedex 09  
Téléphone : 04.94.00.28.02

<http://www.ifpvps.fr>

## 84 – VAUCLUSE

Établissement régional de Formation des Professions Paramédicales

GIPES d'Avignon et du Pays de Vaucluse  
Institut de Formation d'Auxiliaires de puériculture

740 chemin des Meinajariès  
TSA 68420

84 907 AVIGNON CEDEX 9

Téléphone : 04.32.40.37.00

<http://www.erfpp84.fr>